Le 26 avril 2010.

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 26 avril 2010, à 20 heures, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, France McSween, Nicole Côté, conseillères Messieurs Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne, conseillers

M. Pascal Paquette est absent.

Est aussi présente Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière.

07-04-10 DEMANDE DÉROGATION MINEURE

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par M. Christian Hénault et localisée au 46 rang 2 sud, sur les lots 20D et P-21A. Ils prennent également connaissance de l'avis donné par les membres du comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 13 avril 2010, que la demande de dérogation mineure devait être accordée. Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente demande soit acceptée.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la résolution du 12 avril 2010, portant sur le règlement 319, pour la prévention des incendies, car tous les élus n'avaient pas en main le règlement. Retour le 3 mai.

Il y aura peut-être lieu d'abroger notre règlement 286 sur ce même sujet, après vérification des différents articles qu'il contient, afin d'être en concordance avec celui de la MRC d'Arthabaska.

En remplacement du prix du brunch de M. Vallières payé à Mme Lefort, certains frais de kilométrage seront déduits.

Copie de lettre de Gabsky reçue par notre avocat : il dit d'attendre les autres développements pour l'instant.

M. Alain René serait intéressé à faire l'installation d'un service internet pour la municipalité, pour desservir la campagne. Vérifier avec M. Richard Croteau si cela était possible, au point de vue soumission, subvention, entretien, etc.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'écrire une lettre enregistrée aux 2 parents d'enfants qui ont causé des bris au garage municipal.

08-04-10 HEURE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents de tenir les séances ordinaires du conseil municipal à 19 h 30 au lieu de 20 heures, à partir du 3 mai 2010.

Nous avons reçu une lettre du bureau de M. Yvon Vallières, confirmant la réception de notre demande au programme FSTD.

Confection du logo de la municipalité avec une personne ressource du CLD, payée à même notre banque d'heures de la politique familiale : à vérifier comment cela pourrait prendre de temps à le faire et à quel coût.

Annoncer dans le petit journal s'il y a des personnes intéressées à faire la pelouse sur les terrains municipaux, 1 fois par semaine, donner leur nom et leur prix pour la saison. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues.

Facture de Direction Mode pour le droit de passage : envoyé la résolution seulement.

Confirmer le nom de 2 personnes pour suivre le cours de Somum, service de communication pour information municipale par logiciel automatisé, soit la mairesse et la directrice générale.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'installation d'un ponceau pour aller sur le terrain en arrière du garage municipal, pour y mettre la réserve de sable.

Bac de peintures récupérées : étant donné qu'on ne peut y mettre que des restants de peinture, et que les gens y apportent tous autres résidus non permis, il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire enlever ce bac. Les appeler pour venir le chercher ou s'il y a des frais, on ira le porter.

Envoyer une lettre à un propriétaire sur le chemin St-Philippe, pour qu'il voit à sa propriété qui peut être considérée dangereuse, spécialement à cause d'effondrement.

Le maire par sa signature du présent document est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Diane Lefort, maire

Il est proposé par Mme Johanne Allard que l'assemblée soit levée (21 h 12).

Accepter sur proposition de M. Guy Hudon Seconder par Mme Nicole Côté

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Diane Lefort, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. Directrice générale et Secrétaire trésorière